



La réforme de la péréquation financière de la Confédération et le nouveau visage de l'OFROU

Rudolf Dieterle



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

- ➔ Office fédéral des routes
- ➔ Directeur
- ➔ rudolf.dieterle@astra.admin.ch



Sommaire

1. **Qu'est-ce qui va changer ?**
2. **Qu'est-ce qui va changer à l'OFROU ?**
3. **Les détails du nouveau régime**
4. **Qu'est-ce qui change pour les cantons ?**
5. **Quels sont les avantages ?**



1. Qu'est-ce qui va changer ?

Objectifs généraux de la RPT

Amélioration de l'efficacité et de la structure incitative

- ⇒ Désenchevêtrement des tâches (réduction de celles qui sont communes)
- ⇒ Nouvelles formes de collaboration et de financement pour les tâches communes
- ⇒ Collaboration intercantonale avec une compensation des charges
- ⇒ Nouveau système de péréquation
 - Moyens à libre disposition
 - Péréquation des ressources et compensation des charges

Motifs

- Réseau achevé à ~ 95%
- Nouvelle ère, futur point fort: développement et maintenance du réseau
 - ⇒ nécessité d'une vision globale du réseau
 - ⇒ nécessité d'une vision supracantonale
- Situation peu incitative (parts fédérales élevées - tâches de propriétaire et de maître d'ouvrage dévolues aux cantons, indemnisation des dépenses et non des prestations)
 - ⇒ compétences transférées des cantons à la Confédération
 - ⇒ indemnisation des prestations et non des dépenses

Modifications « routières »

1. Routes nationales
 - ⇒ Compétences transférées des cantons à la Confédération
2. Routes principales
 - ⇒ Remplacement des contributions fédérales à affectation obligatoire par des contributions globales
3. Autres contributions au financement des mesures techniques (séparation des courants de trafic, protection de l'environnement et du paysage, prévention des dangers naturels)
 - ⇒ Partiellement cantonalisées, partiellement cofinancées par la Confédération sous forme de subventions liées à des programmes ou d'autres instruments
4. Financement des mesures autres que techniques
 - ⇒ Suppression du volet « routes alpestres à caractère international »
 - ⇒ Subventions générales: refonte des bases de calcul

Chronologie de la RPT-route

Début du projet		Fin	1994
Concept RPT, rapport du groupe de projet 3 Routes		Déc.	1999
1 ^{er} Message RPT (modification constitutionnelle)	au CF au Parlement votation populaire	Nov. Oct. Nov.	2001 2003 2004
2 ^e message RPT (modifications des lois)	au CF au Parlement	Sept. Oct.	2005 2006
3 ^e message RPT (dotation des contingents de péréquation)	au CF au Parlement	Déc. Eté	2006 2007
Ordonnances liées à la modification de lois: ORN, OUMin			2007

RPT-route (routes nationales)

Modifications de la Constitution

La **Confédération** assure la création d'un réseau de routes nationales et veille à ce que ces routes soient utilisables.

Cst. 83/1

Aujourd'hui

Les **cantons** construisent et entretiennent les routes nationales conformément aux dispositions fédérales et sous la haute surveillance de la Confédération.

La **Confédération** et les **cantons** en assument conjointement les coûts.


Cst. 83/2

RPT

La **Confédération** construit, exploite et entretient les routes nationales.

Elle en assume les coûts.

Elle peut déléguer tout ou partie de ces tâches à des organismes publics, privés ou mixtes.

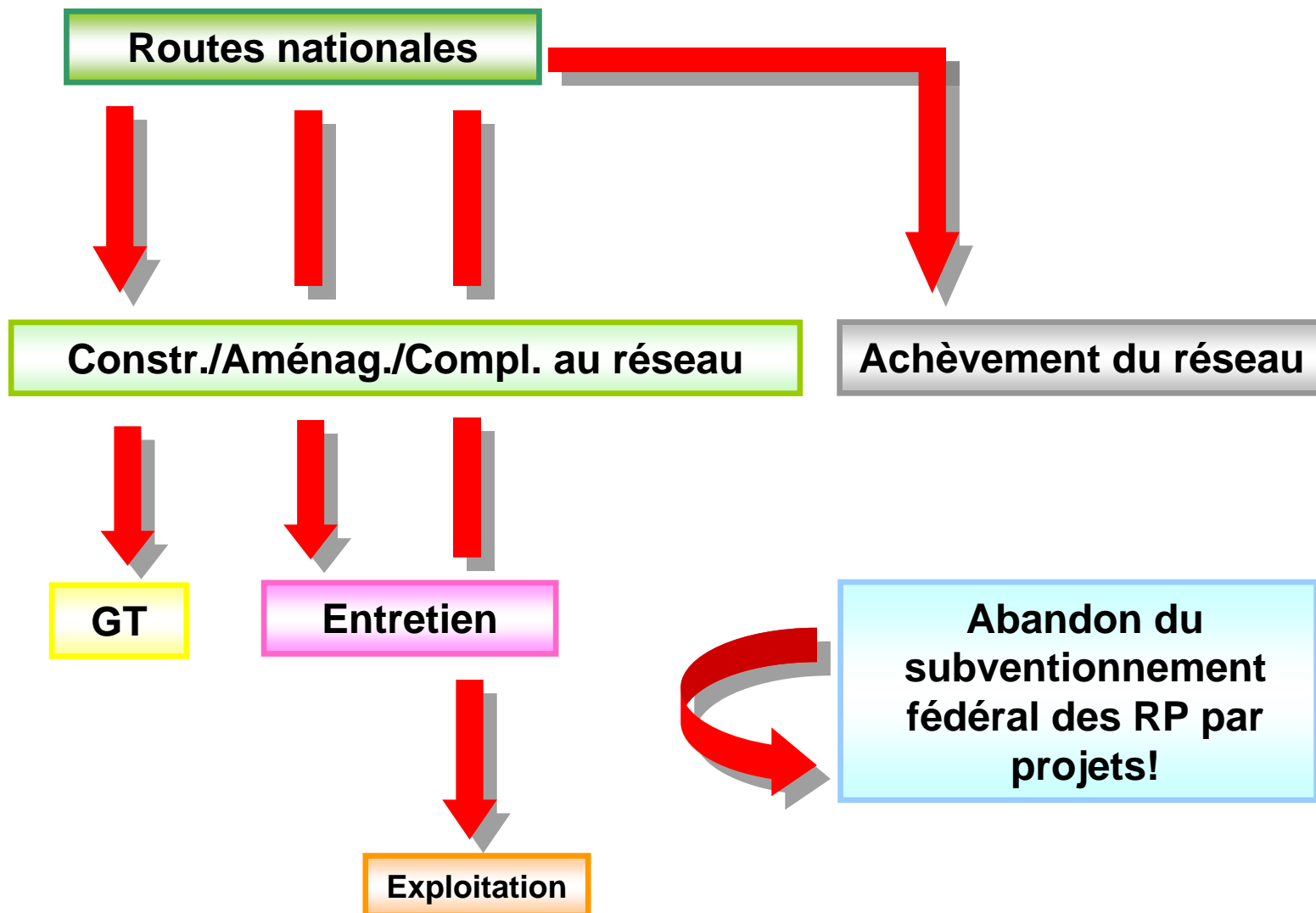


2. Qu'est-ce qui va changer à l'OFROU ?

Des subventions aux investissements dans les ouvrages fédéraux

- La Confédération devient maître d'ouvrage/propriétaire des RN
- La propriété des RN est transférée (valeur actuelle de rachat: env. 55 milliards de francs)
- L'OFROU se concentre sur les tâches de maître d'ouvrage, déléguant et acquérant ce qui peut l'être
- L'achèvement du réseau demeure une tâche commune de la Confédération et des cantons jusqu'à la fin
- L'OFROU et ses acteurs sont sous les feux de la rampe
- La Confédération assume la gestion du trafic par le biais d'une centrale nationale, sans exploiter elle-même des centrales régionales; dans les zones à problèmes intenses, de telles unités pourront se voir déléguer une partie de ces tâches à certaines conditions

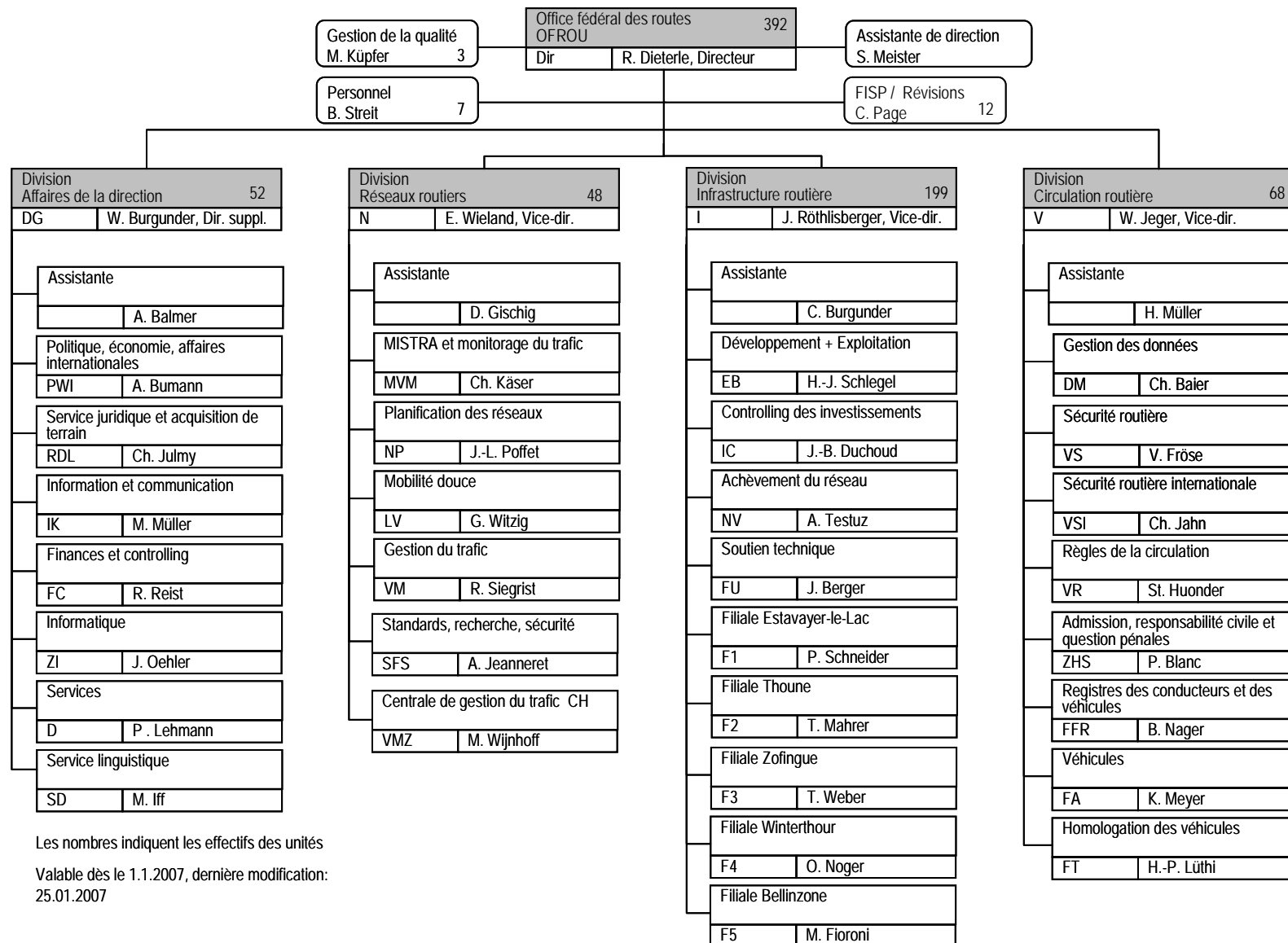
Effet fondamental de la RPT sur les RN



À nouvelles tâches, nouvelle organisation

- La principale nouveauté réside dans les tâches opérationnelles de maître d'ouvrage et de gestion du trafic
- Entre 215 et 250 collaborateurs supplémentaires seront nécessaires, faisant passer l'effectif de quelques 170 personnes actuellement à environ 400
- L'OFROU va être doté d'une structure géographique diversifiée
 - 1 siège central à Ittigen
 - 5 filiales
 - 1 centrale de gestion du trafic à Emmen Nord/LU

Organigramme OFROU



Les nombres indiquent les effectifs des unités
Valable dès le 1.1.2007, dernière modification:
25.01.2007

Quelques chiffres

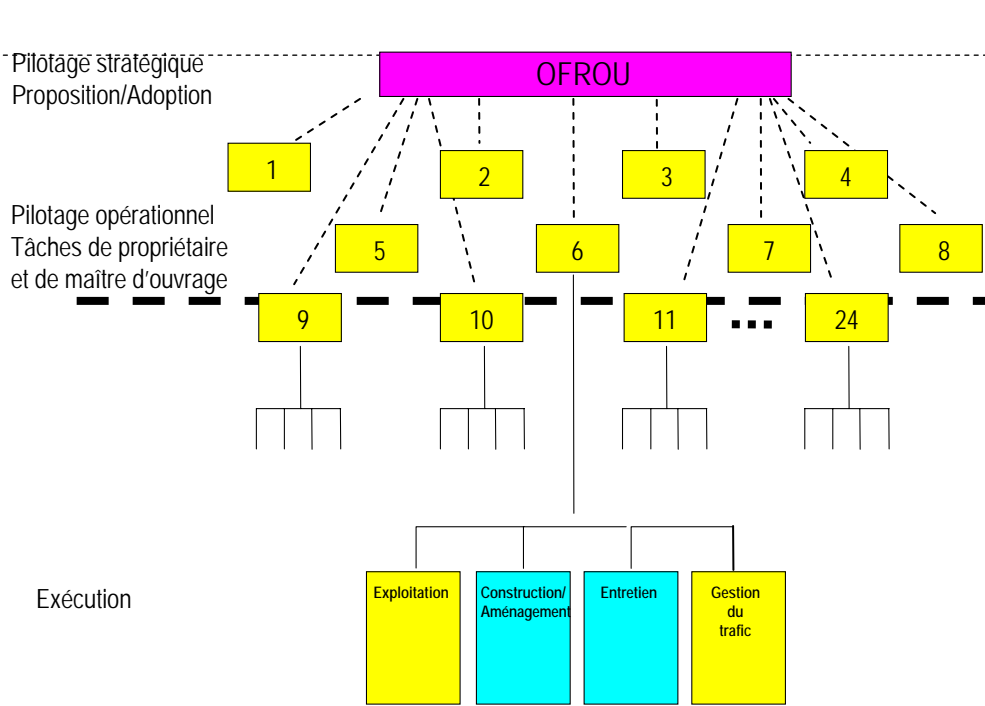
- Transfert de la propriété:
 - Environ 20'000 parcelles
> 50 km² (> superficie du canton de Bâle-Ville)
 - Reprise des projets en cours
 - Plusieurs centaines concernant l'aménagement et l'entretien
 - Transfert de documents et de données
 - Alignés côte à côte, ce sont plus de 7 km de dossiers qui passent de 24 cantons à 5 filiales
 - ...
- ➡ La RPT-route, un travail titanesque!



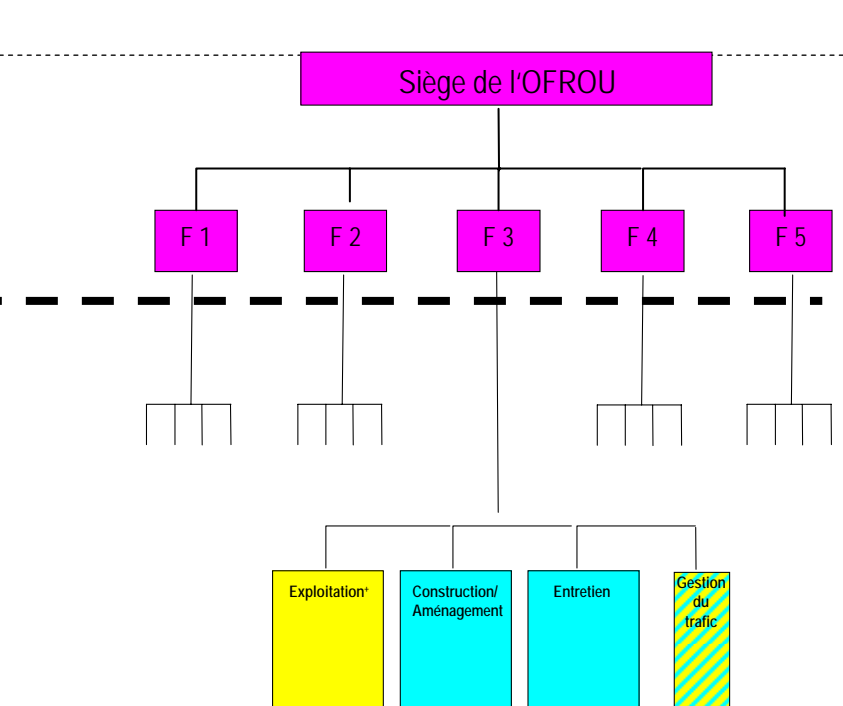
3. Les détails du nouveau régime

Comparaison du système actuel avec le nouveau système

Solution actuelle

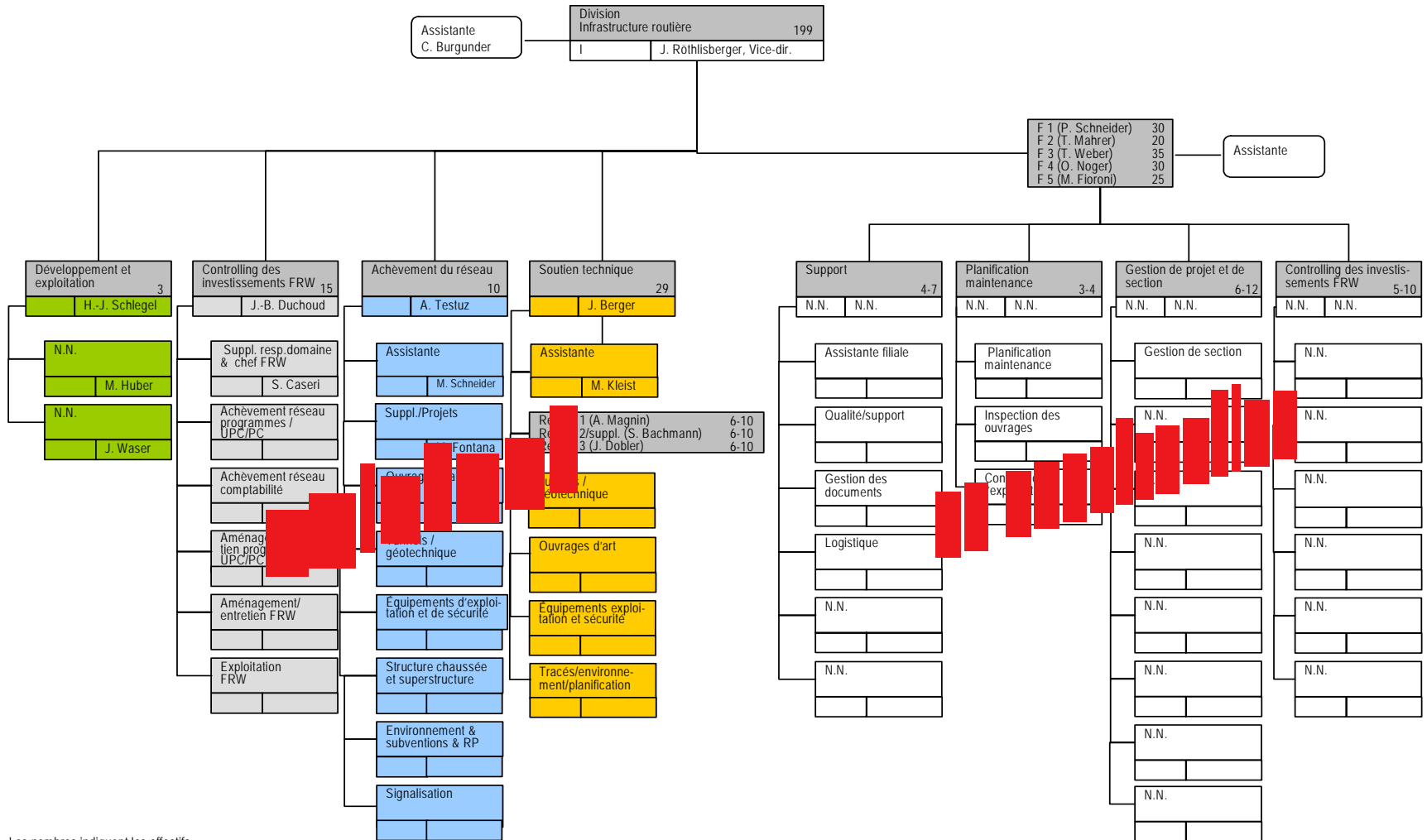


Nouvelle solution



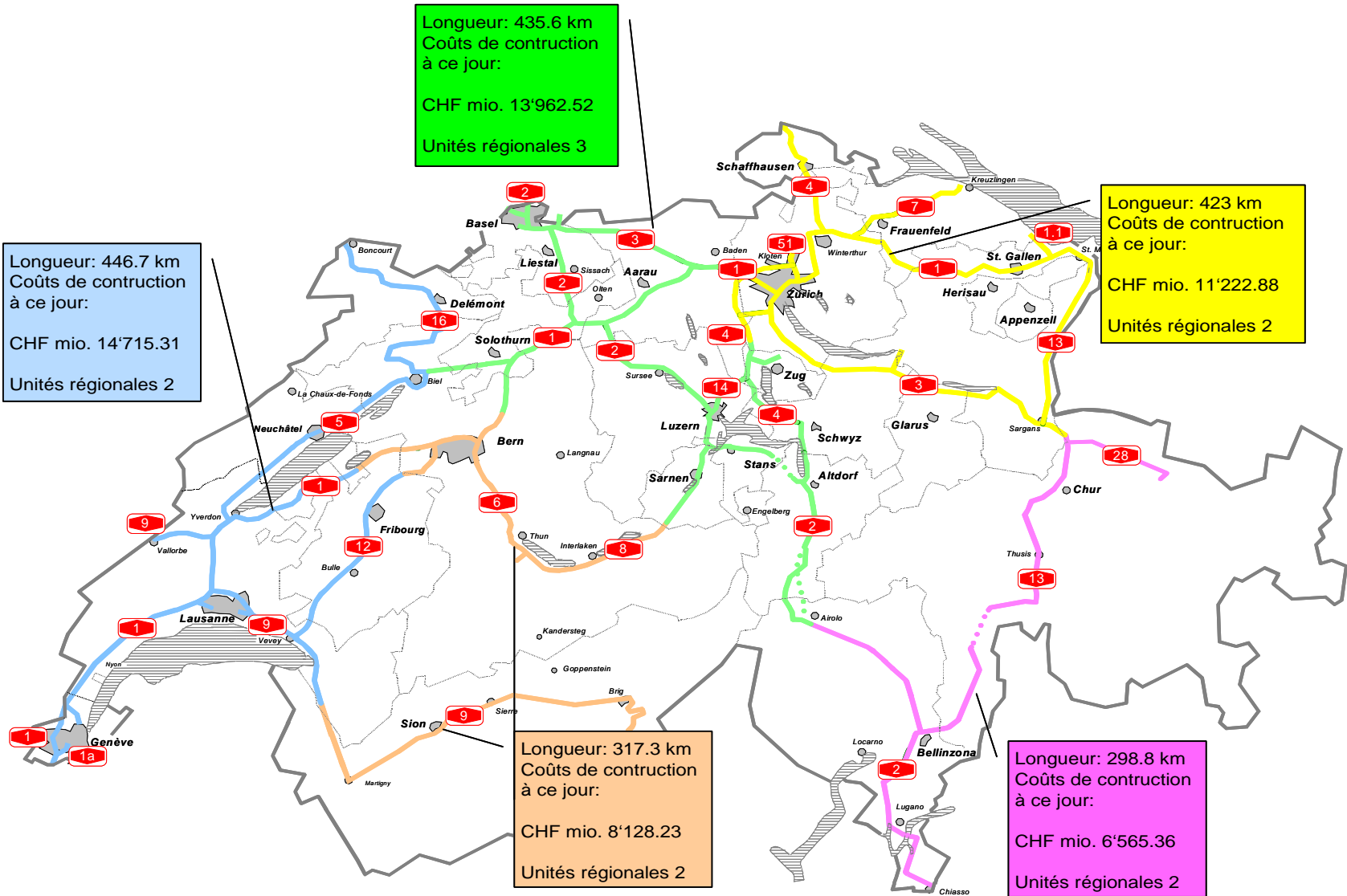
 Conf.	 Cantons	 Tiers
Exploitation+: Entretien courant et petits travaux de gros entretien		
 Cantons = aujourd'hui tous les cantons et demain structures supra-cantoniales		

Organigramme de la division Infrastructure routière pour la phase de transition 1.1.2007 - 1.1.2008

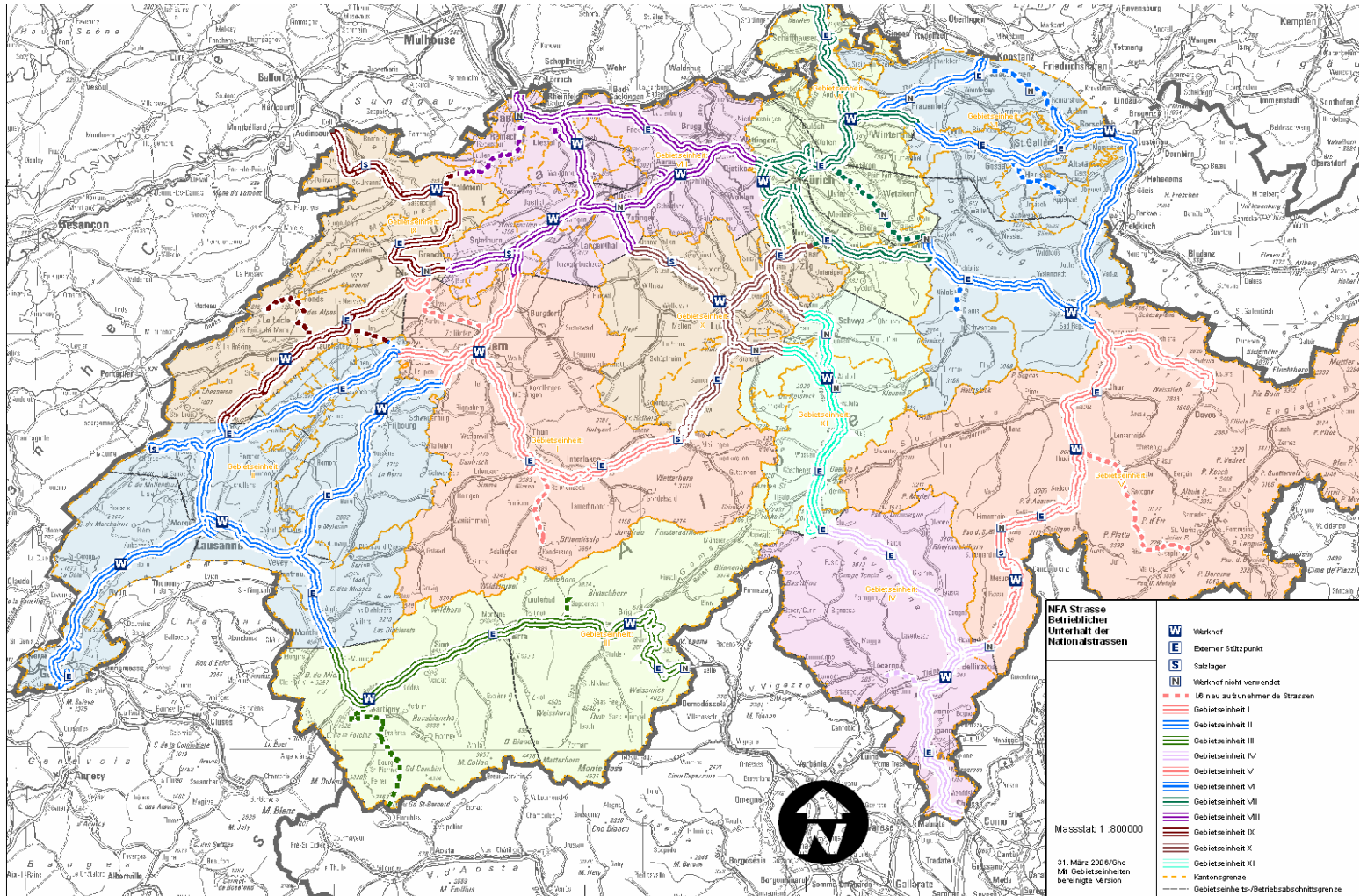


Les nombres indiquent les effectifs
 Valable dès le 1.1.2007

Périmètres des filiales

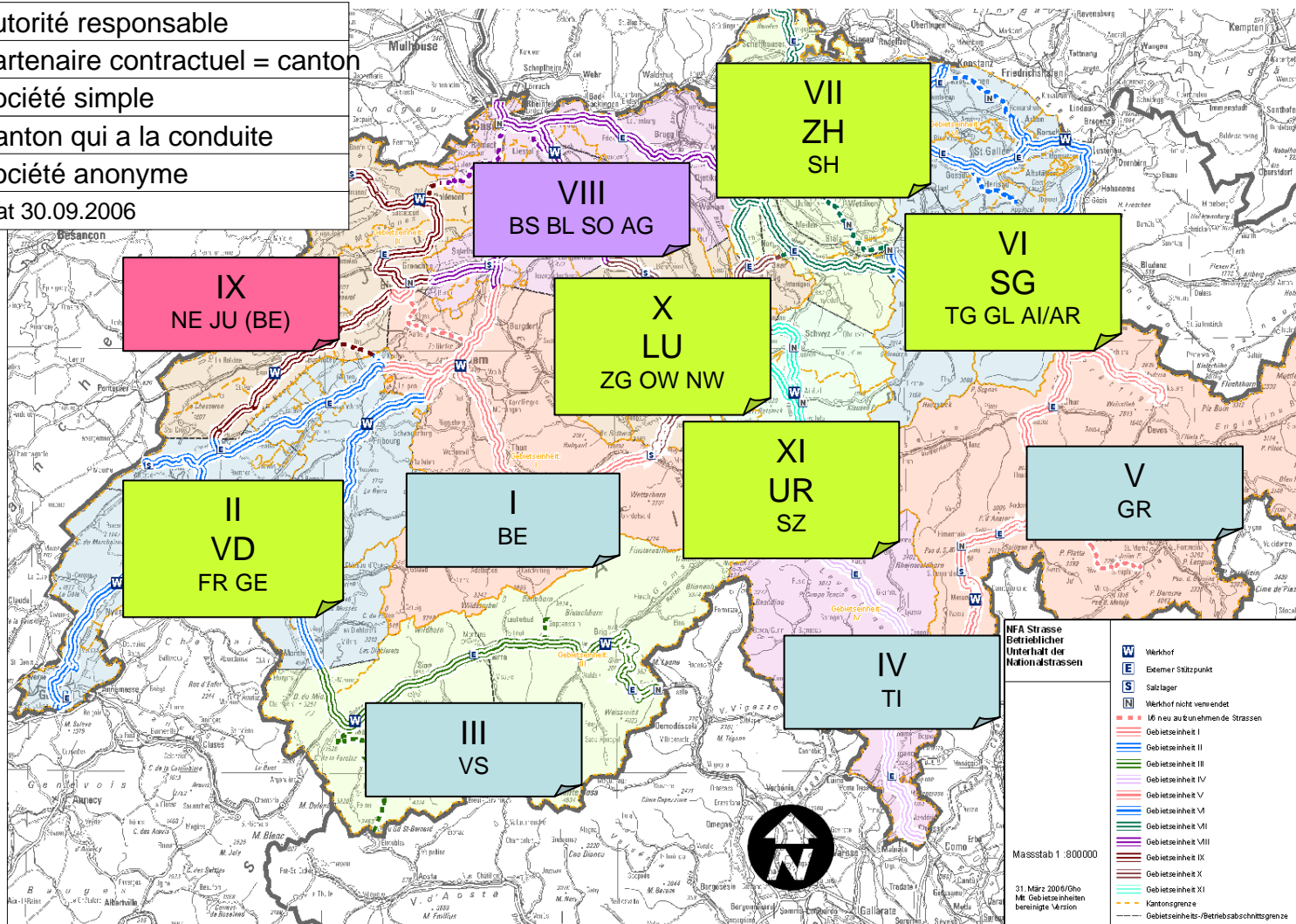


Entretien sous le régime de la RPT - unités territoriales - organisation de l'entretien courant



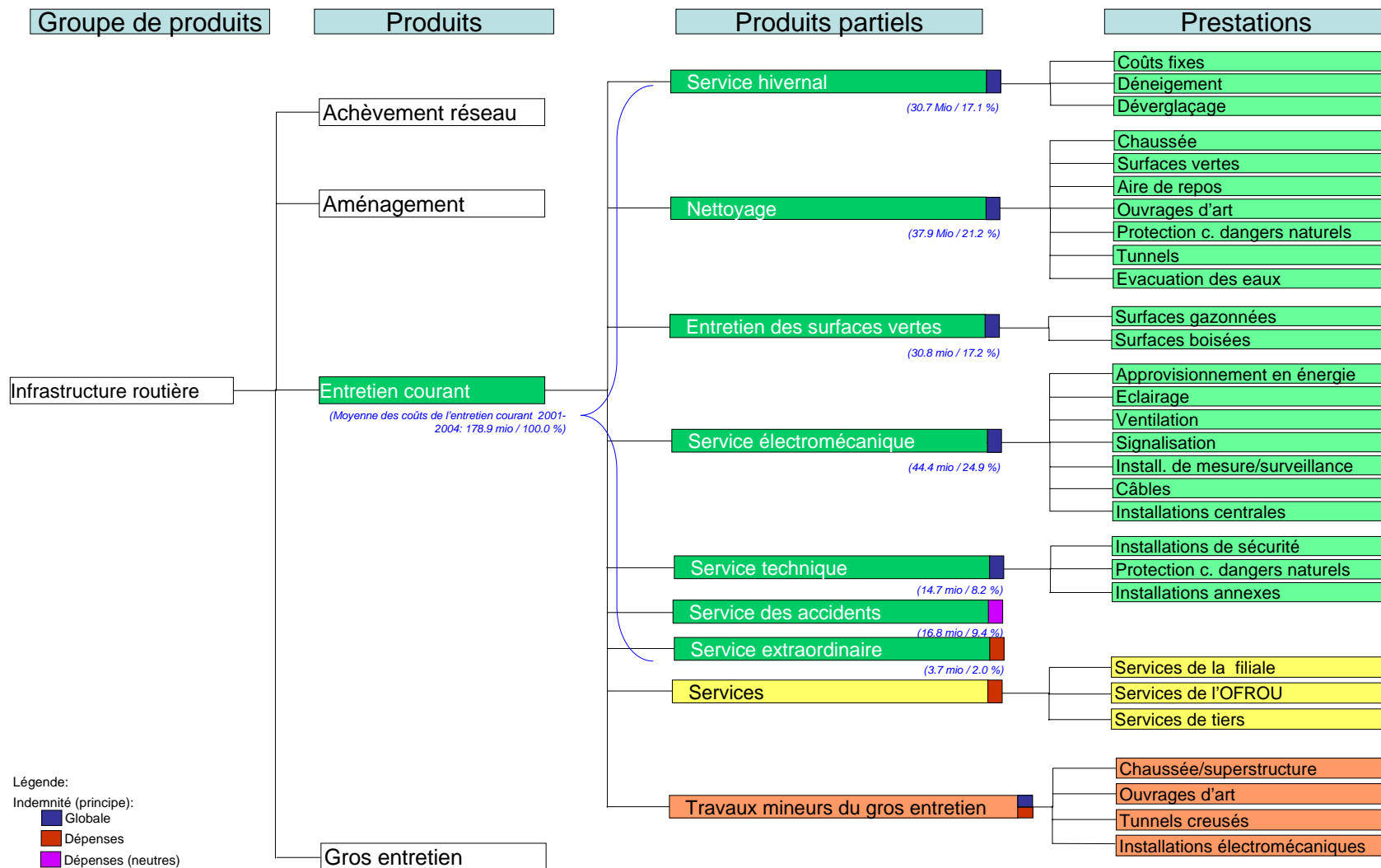
Organisme responsable des unités territoriales (UT)

	Autorité responsable
	Partenaire contractuel = canton
	Société simple
	Canton qui a la conduite
	Société anonyme
	Etat 30.09.2006



Entretien courant, produits partiels et prestations

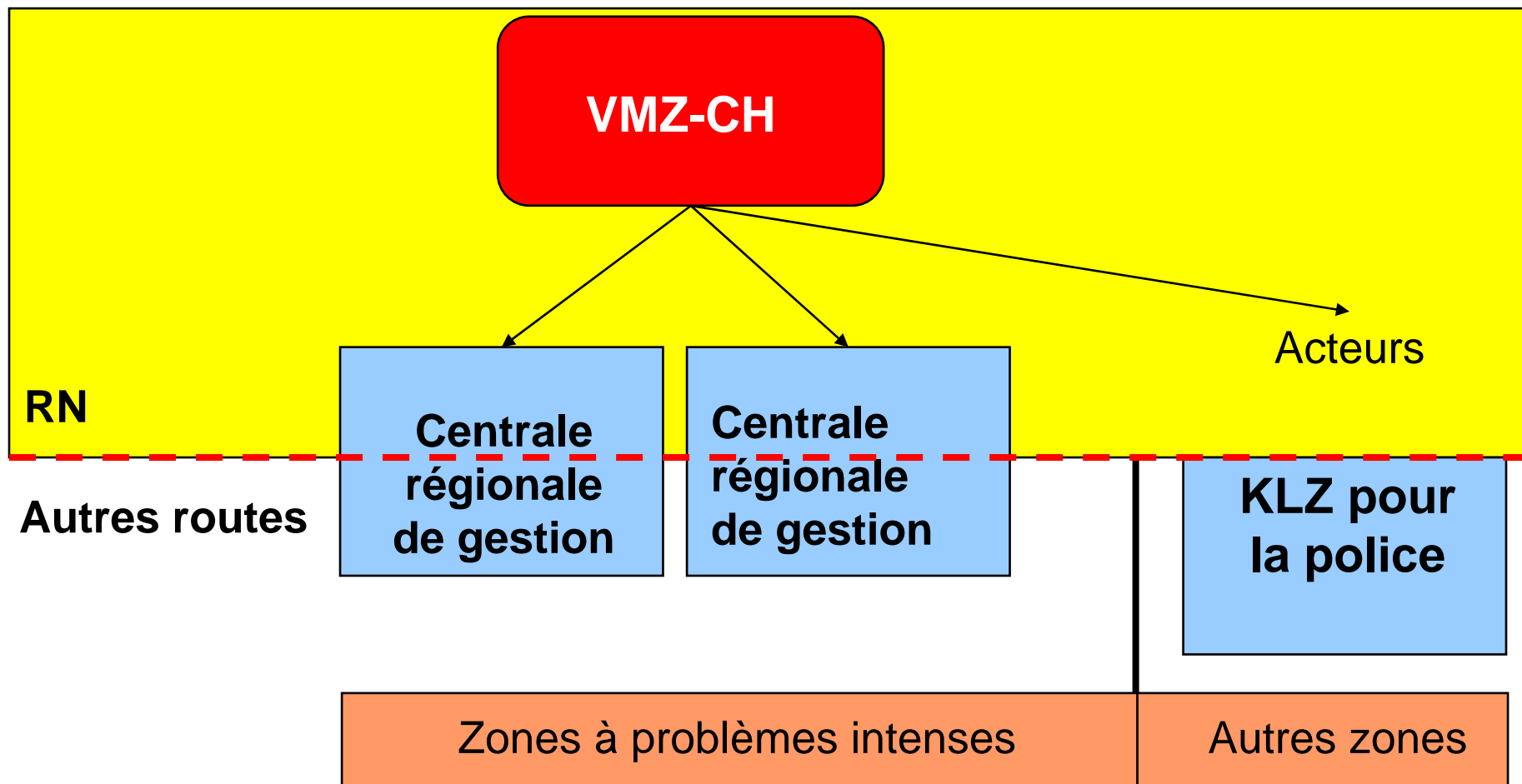
Mandat de prestations OFROU



Modification des compétences dès 2008

	Aujourd'hui	Régime RPT
GT sur les routes nationales (RN)	Cantons	Conféd.
Installations de GT sur les RN	Cantons	Conféd.
Contrôles de police / p.-v. d'accidents sur les RN	Cantons	Cantons
GT et installations de GT sur le reste du réseau	Cantons	Cantons

Centrales régionales : objectif 2012





4. Qu'est-ce qui change pour les cantons ?

Police et service des ponts et chaussées

- Abandon/transfert à la Confédération des projets d'aménagement et d'entretien en cours et nouveaux
- Réorganisation de l'entretien courant
 - Nouveau statut de mandataire
 - 11 unités territoriales remplaçant les 24 périmètres d'entretien cantonaux actuels ⇨ nouveaux organismes / formes de coopération (partiellement)
 - Indemnisation des prestations au lieu des dépenses
- Achèvement du réseau: statu quo; transfert de l'ouvrage à la Confédération après la mise en service
- Polices cantonales
 - Abandon/transfert graduel des tâches de gestion du trafic sur les RN à la Confédération
 - Dans les zones à problèmes intenses: création d'un organisme responsable de la centrale régionale assumant une partie des tâches de gestion au profit des RN



5. Quels sont les avantages?

Objectifs

- **Efficiace améliorée**

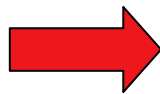


« Faire encore mieux LA BONNE CHOSE »

- **Efficacité**



« Exécuter ENCORE MIEUX la tâche »



BIEN faire la BONNE CHOSE!

(globalement mieux qu'aujourd'hui!)



Comment faire ENCORE MIEUX la BONNE CHOSE améliorée?

Points de départ:



- Définition des prestations/controllers
- Acquisitions
- Systèmes de pilotage
- Économies d'échelle / élargissement de l'éventail des tâches et des périmètres d'intervention

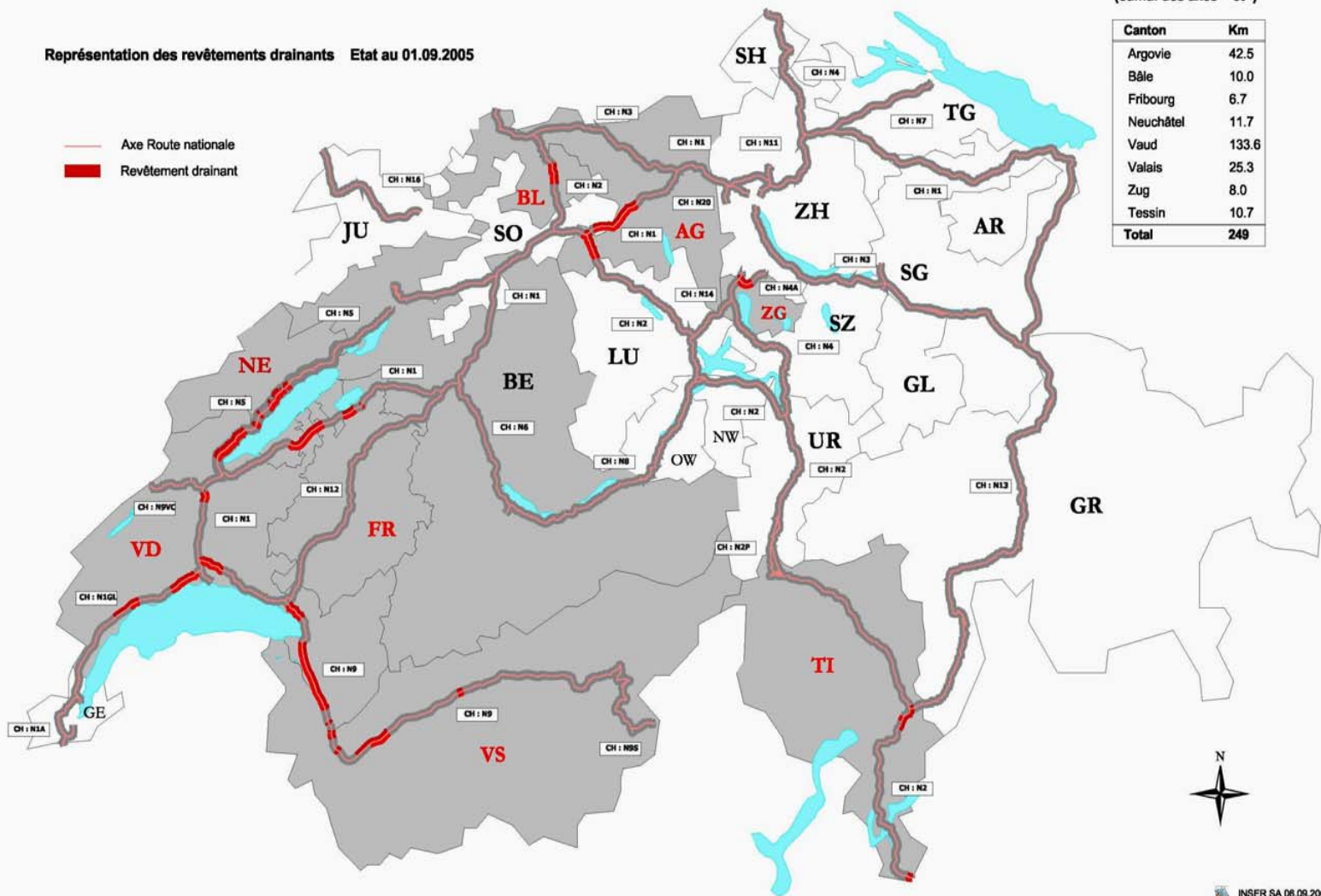
Définition des prestations

- Normes à faire appliquer
 - *Normes sociales*: assurer la transparence des répercussions. Ne pas « dépasser » les exigences légales
 - *Normes techniques*: limiter les multiples possibilités théoriquement envisageables à un nombre restreint de solutions judicieuses
- Optimisation accrue de la planification de l'entretien
 - Moment des mesures d'entretien
 - Taille des sections d'entretien
 - Optimisation de la préparation (planification/projet des travaux préparatoires) de l'ensemble des mesures
 - Raccourcissement des périodes d'intervention/réduction maximale des entraves sur les tronçons très fréquentés

Réseau des RN: revêtements drainants

Représentation des revêtements drainants Etat au 01.09.2005

-  Axe Route nationale
-  Revêtement drainant





Controlling

- Pilotage amélioré au niveau des projets individuels
- Pilotage amélioré au niveau du portefeuille des projets
- Audit de projets
- Audit de parties du réseau

Acquisitions

- 1 droit des marchés publics
- La planification des contrats, moyen d'organiser une concurrence optimisée/renforcée
- Définition optimale de la filière des acquisitions « filiales – division Infrastructure – office »
- Mise en place, à l'échelon de l'office, d'un centre de compétences « acquisitions » y compris un volet « surveillance »

Systemes de pilotage

- Entretien courant/travaux d'entretien ne faisant pas l'objet d'un projet
 - ⇒ Indemnisation des prestations au lieu des dépenses des unités territoriales
- Projets: nouveau principe: « Qui paie commande! »
 - ⇒ Incitation à passer les commandes avec parcimonie
- GMEB: pilotage de l'OFROU par le Parlement/Conseil fédéral/ Département moyennant un mandat et une convention de prestations
 - ⇒ Accent mis davantage sur les « extrants »/la « production » que les « intrants »
 - ⇒ Enveloppe budgétaire assurant à l'OFROU une plus grande marge de manœuvre dans la gestion

Économies d'échelle, élargissement de l'éventail des tâches/du périmètre d'intervention

- Tâches de maître d'ouvrage: seront assumées par 1 siège central et 5 filiales au lieu de 24 cantons
- 11 unités territoriales au lieu de 24 cantons pour E+
 - ⇒ 150 – 200 km de RN par UT
 - ⇒ 60 – 100 km de RN par centre d'entretien
- Vision globale (réseau) plutôt que cantonale en matière d'entretien lié à des projets

Résumé des avantages pour...

- **...les usagers des RN:**
 - ⇒ Pérennité d'une infrastructure sûre et performante
 - ⇒ Profils plus uniformes
 - ⇒ Disponibilité améliorée
- **...citoyens / contribuables:**
 - ⇒ Prestation un peu plus élevée par franc engagé
 - ⇒ Ou: au total, moins de ressources nécessaires
- **...les entrepreneurs:**
 - ⇒ Transparence
 - ⇒ Fiabilité / prévisibilité
 - ⇒ Libre accès (marchés publics)
 - ⇒ Souplesse / adaptabilité
 - ⇒ Impulsion favorable aux innovations



Paramètres qui demeurent

- Très peu d'espace disponible pour les élargissements et les nouvelles constructions des RN
- Extrême densité de jonctions, à maintenir ouvertes
- Problématique des enchaînements de chantiers
- Présence de nombreux profils étroits pour une conduite du trafic 4/0
- Longue procédure des projets

Élément nouveau:

- Cantons réduits au rôle de demandeurs en matière de RN